

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François GRANIER.

**Etaient présents :** Mmes Sylvie FEULLADE, Pascale WEBER, Sandrine HOLOYE, Marie-Anne MANDET, MM. François GRANIER, Olivier PLANARD, Hugues ALORY, Pierre GERMAIN, Sylvain REILLE

**Etaient absents excusés :** Mme Mireille TOURAILLES, M. Guillaume PIC

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Pascale WEBER, ayant été désignée, prend place au bureau.

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Massif des Leins et des Pignèdes, et au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Nord Sommiérois
- Convention pour mise à disposition de salle pour les associations
- Etude pour la consolidation de la Chapelle de Jouffe
- Proposition de travaux pour la forêt communale
- Composteurs collectifs
- Préférence d'exploitation sur la zone d'accélération des énergies renouvelables
- Questions diverses

### I. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

A l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 est adopté. Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu est publié sur le site de la mairie et diffusé aux conseillers par voie télématique.

### II. Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Massif des Leins et des Pignèdes, et au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Nord Sommiérois (2024/01) :

M. le Maire rappelle que, conformément aux articles L.5211-6 à L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation de ses représentants au sein des divers établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre : syndicats intercommunaux.

Il stipule que les modalités de désignation de ces représentants sont fixées par les dispositions des articles L.5211-7 et L.5211-8 du Code général des collectivités territoriales  
Sont élus, au scrutin secret à la majorité absolue :

- **Syndicat Mixte du Massif des Leins et des Pignèdes**

Titulaire : Mme FEULLADE Sylvie

Suppléants : Mme MANDET Marie-Anne, M. PLANARD Olivier

- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD-SOMMIEROIS 30250 SOMMIERES**

Titulaire : Mme FEULLADE Sylvie

Suppléants : Mme WEBER Pascale, M. GRANIER François

Nombre présents : 9 Nombre de suffrages : 9 Abstention : 0 Pour : 9 Contre : 0

### III. Convention pour mise à disposition de salle pour les associations (2024/02) :

Monsieur le Maire expose au conseil les demandes qu'il a reçues des associations du village pour la mise à disposition de locaux communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de mettre à disposition des habitants, le bâtiment de la bibliothèque et la salle du petit foyer ayant un but sportif, artistique, culturel ou d'animation du village ;
- de rédiger une convention et un règlement intérieur ;
- de fixer les tarifs suivants :
  - Usagers extérieurs (ponctuel) : 300 euros la journée
  - Usagers extérieurs (location à l'année) : 15 euros par jour

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Associations Montmiratoises (location à l'année) : 10 euros par jour
- Associations Montmiratoises (à but non lucratif) : gratuit
- Usagers Montmiratois (location à l'année) : 10 euros par jour.

Nombre présents : 9 Nombre de suffrages : 9 Abstention : 0 Pour : 9 Contre : 0

## IV. Etude pour la consolidation de la Chapelle de Jouffe :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association Calade peut réaliser une étude pour la consolidation de la Chapelle de Jouffe. Elle a également proposé un devis pour le débroussaillage pour un montant de 2370 €. Le conseil municipal ne souhaite pas validé ce devis.

## V. Proposition de travaux pour la forêt communale (2024/03) :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le programme d'action pour 2024 proposé par l'office national des forêts. Le devis s'élève à 2103,60 € HT pour l'installation d'équipements en bois et panneaux routiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas réaliser les travaux proposés.

Nombre présents : 9 Nombre de suffrages : 9 Abstention : 0 Pour : 0 Contre : 9

## VI. Composteurs collectifs :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les déchets compostables ne doivent plus être jetés dans les ordures ménagères. Monsieur le Maire se rapprochera de la CCPS, gestionnaire des déchets, pour savoir s'il est possible d'installer des composteurs collectifs sur la commune.

## VII. Préférence d'exploitation sur la zone d'accélération des énergies renouvelables :

Suite à des propositions de différentes entreprises pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la zone d'accélération des énergies renouvelables définie par la délibération n°2023/0024 du 13 novembre 2023, Monsieur ALORY effectuera un comparatif.


## VIII. Questions diverses :

Le carnaval organisé par l'Association des Parents d'Elèves se déroulera sur Montmirat le 16 mars.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire

François GRANIER



La Secrétaire

Pascale WEBER

